

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur –Fraternité-Justice
Ministère des Affaires Economiques et du Développement



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 07/MOUDOUN/2026
Consultant individuel

Recrutement d'un consultant individuel chargé de l'audit financier et technique des conventions d'entretien signées entre le projet Moudoun et les communes de Néma, Adel-Bagrou, Bassiknou, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibabi

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, avec l'appui financier de la Banque mondiale, met en œuvre le Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN).

Dans le cadre de l'appui aux collectivités territoriales et de l'amélioration de l'entretien des équipements communaux, le Projet MOUDOUN a signé des conventions d'entretien avec les communes de Néma, Adel-Bagrou, Bassiknou, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibabi.

Afin de vérifier le respect des engagements pris par les communes et de déterminer le niveau de mise en œuvre des plans d'entretien, la Cellule de Coordination du Projet MOUDOUN envisage de recruter un-Consultant individuel chargé de réaliser un audit financier et technique de la mise en œuvre des conventions d'entretien.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

La mission vise à permettre au Gouvernement mauritanien, à la Banque mondiale et au Projet MOUDOUN de disposer d'une appréciation indépendante et documentée du niveau d'exécution financière et technique des plans d'entretien, de leur conformité aux conventions et du montant du bonus éventuellement dû à chaque commune.

3. PRINCIPALES TÂCHES DU CONSULTANT

- Examiner les conventions d'entretien et leurs annexes ;
- Analyser les budgets et les états d'exécution des dépenses d'entretien ;
- Vérifier les pièces justificatives des dépenses et leur conformité avec les plans d'entretien ;
- Analyser les états mensuels d'exécution transmis par les communes ;
- Vérifier les modes opératoires et les contrats liés aux opérations sous-traitées ;
- Effectuer des visites de terrain auprès des sept communes ;

- Apprécier la qualité des opérations d'entretien réalisées ;
- Établir les tableaux de synthèse par commune et par équipement ;
- Déterminer le niveau de mise en œuvre des plans d'entretien ;
- Calculer le montant du bonus à reverser à chaque commune ;
- Formuler des recommandations et produire les rapports d'audit financier et technique.

4. DURÉE DE LA MISSION

La durée totale de la mission est estimée à 60 jours, répartis en deux interventions de 30 jours-homme chacune : 30 jours-homme pour l'exercice 2026 et 30 jours-homme pour l'exercice 2027. Les prestations seront réalisées à Nouakchott et dans les sept communes concernées : Néma, Adel-Bagrou, Bassiknou, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibabi.

5. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE REQUISES

Le candidat devra justifier des qualifications académiques et de l'expérience professionnelle suivantes :

Formation académique :

Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 au minimum en comptabilité, audit, finance, gestion, économie, administration publique ou dans tout autre domaine pertinent pour la mission.

Expérience professionnelle générale

Justifier d'au moins 15 années d'expérience professionnelle pertinente, notamment dans les domaines de l'audit, du contrôle, de la gestion financière, de l'accompagnement institutionnel ou de l'appui aux structures publiques et aux collectivités territoriales.

Expérience spécifique avec les collectivités territoriales :

Justifier d'au moins 5 années d'expérience spécifique dans l'appui, le contrôle, l'accompagnement ou l'audit des collectivités territoriales, notamment des communes et/ou des régions.

Expérience en audit financier et contrôle des dépenses :

Avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audit financier, de contrôle des dépenses ou de vérification des pièces justificatives de dépenses au profit de projets, programmes, entités publiques ou parapubliques.

Expérience en audit des structures publiques :

Avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audit financier, technique, organisationnel ou de contrôle auprès de structures décentralisées ou déconcentrées.

Expérience en compilation et analyse des données financières :

Justifier d'au moins deux (2) missions portant sur la compilation, l'analyse, l'exploitation ou la consolidation de données financières de collectivités territoriales ou de structures publiques.

Expérience en maintenance et entretien :

Justifier d'au moins une (1) expérience en appui, conseil, formation ou accompagnement pour l'élaboration, la planification, le suivi ou la mise en œuvre d'un plan de maintenance ou d'entretien au profit de communes, régions ou autres collectivités territoriales.

Connaissance du contexte mauritanien et langues :

Disposer d'une bonne connaissance du contexte institutionnel, administratif et financier mauritanien, notamment du fonctionnement des collectivités territoriales. Le candidat devra avoir une bonne maîtrise du français et une bonne connaissance de l'arabe.

Condition d'éligibilité : Le candidat devra satisfaire à l'ensemble des exigences minimales ci-dessus pour être admis à l'évaluation des manifestations d'intérêt. La satisfaction de ces exigences constitue une condition d'admissibilité et ne donne pas automatiquement droit au nombre maximal de points prévu dans la grille d'évaluation.

Seuls les candidats satisfaisant aux exigences minimales et obtenant une note d'au moins **70 points sur 100** seront considérés comme techniquement qualifiés.

6. MÉTHODE DE SÉLECTION

La sélection sera conduite conformément aux dispositions des Règlements de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (IPF), édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023, applicables aux Consultants individuels. Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base des qualifications et expériences pertinentes des candidats, conformément à la grille ci-dessus. Le candidat retenu pourra être invité à fournir des informations complémentaires et/ou à participer à un entretien, conformément aux procédures applicables.

La sélection sera effectuée suivant la grille ci-après :

N°	Critères d'évaluation	Détail du barème	Points
1	Formation académique pertinente	Bac+5 directement pertinent dans les domaines de l'audit, finance, comptabilité, gestion, économie ou domaine équivalent : 15 pts ; Bac+5 pertinent mais moins directement lié à l'audit financier : 12 pts ; niveau inférieur à Bac+5 : 0 pt	15
2	Expérience professionnelle générale	15 à 17 ans d'expérience professionnelle pertinente : 12 pts ; plus de 17 à 20 ans : 16 pts ; plus de 20 ans : 20 pts	20
3	Expérience spécifique avec les collectivités territoriales	5 à 7 ans d'expérience pertinente : 12 pts ; plus de 7 à 10 ans : 16 pts ; plus de 10 ans : 20 pts Inférieur à 5 ans : 0 pts	20
4	Expérience en audit financier / contrôle des dépenses	2 missions pertinentes : 12 pts ; 3 missions : 16 pts ; 4 missions ou plus : 20 pts	20
5	Expérience en audit de structures décentralisées ou déconcentrées	2 missions pertinentes : 6 pts ; 3 missions : 8 pts ; 4 missions ou plus : 10 pts	10
6	Expérience en compilation et analyse de données financières	2 missions pertinentes : 3 pts ; 3 missions ou plus : 5 pts	5

7	Expérience en plans de maintenance ou d'entretien des collectivités	1 mission pertinente : 3 pts ; 2 missions : 4 pts ; 3 missions ou plus : 5 pts	5
8	Connaissance du contexte mauritanien et maîtrise des langues	Connaissance du contexte de la décentralisation et des Collectivités en Mauritanie: 2 pts; et maîtrise du français et de l'arabe : 3 pts	5
	TOTAL		100

Seuil minimal de qualification: **70/100 points.**

Seuls les candidats :

- satisfaisant aux exigences minimales de qualification prévues dans les termes de référence ; et
- ayant obtenu une note d'au moins 70 points sur 100 seront considérés comme techniquement qualifiés.

Nota : Seules les expériences pertinentes et dûment justifiées par les CV, attestations, certificats ou autres documents probants fournis dans le dossier de manifestation d'intérêt seront prises en considération. Une même expérience ne pourra être comptabilisée plusieurs fois au titre d'un même critère.

7. DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Une lettre de manifestation d'intérêt, datée et signée ;
- Un CV détaillé et actualisé, daté et signé ;
- Les copies des diplômes ;
- Les attestations de travail ou certificats de bonne exécution permettant de justifier les expériences déclarées ;
- Tout document permettant de justifier les références pertinentes présentées dans le CV.

Les références professionnelles devront préciser au minimum le client, l'intitulé de la mission, la période, les prestations réalisées et le rôle du consultant. Toute expérience non suffisamment justifiée pourra ne pas être prise en compte.

8. DÉPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou transmises au plus tard le : **26/10/2025**

À l'adresse suivante :

Cellule de Coordination du Projet MOUDOUN

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet MOUDOUN

Ilôt Nasser lot n°173 Ksar Ouest, Téléphone : (222) 45 29 06 93 ou envoyées par mail ccp@moudoun.mr avec copie à djigo@moudoun.mr - Objet : « Manifestation d'intérêt – Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'audit financier et technique des conventions d'entretien – Projet MOUDOUN »

Le Coordonnateur National du Projet MOUDOUN
Ahmed Taher KHAYAR



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité–Justice



Ministère des Affaires Economiques et du Développement

**Cellule de Coordination du Projet d'Appui à la Décentralisation et au
Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN)**

Termes de référence pour le recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'audit financier et technique des conventions d'entretien des signées entre le Projet MOUDOUN et les Communes de Nema, Adel-Bagrou, Bassiknou, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibabi

Juin 2026

I- CONTEXTE JUSTIFICATIF

A la demande du gouvernement mauritaniens, la CCP du projet MOUDOUN a signé en juillet 2026 des conventions d'entretien avec 7 communes : Nema, Bassiknou, Adel Bagrou, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibabi. Ces conventions consistent à définir les modalités de programmation, de budgétisation et de réalisation des dépenses d'entretien courant des équipements communaux pour le deuxième semestre 2026 et le premier semestre 2027 et à préciser les modalités d'allocation et de versement du bonus du projet MOUDOUN sur la période visée ci-dessus.

Le montant dédié à cette activité est à répartir sur les 7 communes retenus proportionnellement au montant de leurs plans d'entretien exécuté. Cet apport du Projet sera ponctuel de 2 ans. Il est une sorte d'appui incitatif par la constitution d'un fonds de roulement au profit de l'augmentation de la part d'entretien dans les budgets des communes.

Pour le besoin, le Projet MOUDOUN a apporté une assistance aux communes pour l'élaboration d'un plan d'entretien prioritaire qui a fait l'objet d'une convention entre le Projet et chaque commune.

Les montants mis à disposition par le Projet seraient versés dans un compte spécial du Trésor mouvementé par les ordonnateurs communaux et le Trésor au profit des communes jugés performante.

L'objectif des présents TDR est de recruter un consultant individuel pour effectuer un audit financier et technique de la mise en œuvre de ces Plans d'entretien au niveau de chaque commune au titre de l'exercice 2026 et l'exercice 2027.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a deux objectifs :

- Permettre au Gouvernement mauritanien et à la Banque mondiale de disposer d'informations fiables sur le respect des engagements communaux tels qu'annoncé dans les conventions d'entretien par les Communes de Nema, Adel-Bagrou, Bassiknou, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibabi.
- Permettre la détermination du montant du bonus a reverser par le Projet MOUDOUN à chacune des Communes de Nema, Adel-Bagrou, Bassiknou, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibabi suite à la mise en œuvre de son Plan d'entretien 2026 et 2027.

III- TACHES DU CONSULTANT

Le Consultant devra répondre aux objectifs décrits plus haut. Il réalisera les tâches ci-après au titre des deux budgets concernés (2026 et 2027) :

- ✓ Prendre connaissance des Conventions d'entretien et de leurs annexes ainsi que de tout autre document plus détaillé établi par la commune en application de la convention, pour l'exécution effective de son plan d'entretien 2026-2027 ;
- ✓ Vérifier que les budgets supplémentaires pour 2026 et les BP pour 2027 comportent les lignes dédiées à l'entretien comme mentionné dans la convention signé avec la CCP Moudoun ; Dresser un état d'exécution des dépenses d'entretien (base décaissement Trésor) et vérifier que les imputations d'engagement sont bien en fonctionnement ;
- ✓ Analyser les états mensuels d'exécution en dépenses du budget d'entretien soumis par chaque commune avec visa du Receveur municipal à la CCP-MOUDOUN ; s'assurer notamment qu'il s'agit bien des dépenses planifiées (entretien courant ciblé) ;
- ✓ Vérifier le mode opératoire utilisé pour la mise en œuvre du plan d'entretien pour chaque équipement prévu et obtenir les contrats y afférent lorsque le mode opératoire est la sous-traitance ; s'assurer que ce mode opératoire est conforme à celui mentionné par la commune dans la convention ;
- ✓ Visiter un échantillon des équipements visés par l'entretien et donner une description simple des entretiens réalisés en concertation avec le service technique de la Commune ;
- ✓ Apprécier, par observation visuelle faite au cours de visites sur site, la qualité des entretiens réalisés conformément aux spécifications mentionnées dans le Mini-Manuel des opérations d'entretien (Mini-MOP), et accordera une note selon la grille suivante :
 - Satisfaisant : la qualité est bonne ;
 - Modérément Satisfaisant : la qualité est acceptable,
 - Insatisfaisants : la qualité n'est pas visuelle ;
- ✓ Préparer un tableau de synthèse pour chaque équipement analysé indiquant le type d'entretien réalisé, le montant total, le mode opératoire, la qualité, etc. ;
- ✓ Chiffrer le niveau de mise en œuvre global du plan d'entretien et calculer le niveau du montant à reverser à chaque Commune conformément aux termes de la Convention Entretien ; et
- ✓ Produire un rapport d'audit financier et technique concernant le plan d'entretien.

III- PORTAGE DE LA MISSION

Une réunion de lancement sera organisée à Nouakchott avec la CCP pour expliquer la démarche et appuyer le consultant dans la collecte des données et la réalisation de la mission.

La CCP communiquera au consultant les données financières dont elle dispose et les conventions signées avec les Communes. Les données financières devront être actualisées et ajustées sur place par les communes.

Les activités à planifier dans le cadre de cette mission seront menées en étroite concertation avec la CCP, les acteurs communaux et les antennes du Projet MOUDOUN. Pour ce faire, le Consultant devra effectuer des missions de terrain au niveau de chaque commune. Il devra collecter toutes les informations nécessaires à la réalisation des tâches.

IV- LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant aura à fournir :

1. Un Rapport de cadrage et de démarrage de la mission cinq (5) jours après le démarrage de la mission ;
2. Rapport d'audit financier et technique sur la mise en œuvre du plan d'entretien par les 7 communes en version provisoire trente (30) jours après la validation du rapport de cadrage vers le 31 janvier 2027 pour le plan de 2026 et vers le 31 juillet 2027 pour le plan de 2027 ; et
3. Rapport d'audit financier et technique sur la mise en œuvre du plan d'entretien en version finale après prise en compte des recommandations formulées sur la version provisoire dix (10) jours après la réception des observations formulées sur la version provisoire vers le 10 février 2027 pour le plan de 2026 et vers le 10 août 2027 pour le plan de 2027.

Les modalités de paiement seront de 60% à la remise du rapport de rapport final sur le plan de 2026 et 40% sur à la remise du rapport de rapport final sur le plan de 2027.

V- QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Les prestations demandées seront assurées par un consultant individuel dont les qualifications sont les suivantes :

- titulaire au moins d'un diplôme de bac+5 en comptabilité, audit, gestion, économie, administration ou toute autre discipline liée ;
- ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle générale avec une bonne connaissance des collectivités territoriales (Communes, Régions, Postes comptables, etc.) en Mauritanie et de leur organisation administrative, comptable et financière ;
- ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle spécifique en appui au profit des collectivités territoriales ou en contrôle ou audit des collectivités territoriales ;
- ayant réalisé au moins deux (2) mission d'audit des pièces justificatives des dépenses pour des projets, des entités publiques ou parapubliques ;
- ayant réalisé deux (2) mission d'audit financier, technique ou organisationnel de structure décentralisées (Collectivités territoriales) ou déconcentrées (Etablissement public) ;
- ayant réalisé au moins deux (2) mission de compilation de données financières de structure décentralisées (Collectivités territoriales) ou déconcentrées (Etablissement public) ; et
- disposant au moins d'une expérience en appui, formation, ou conseil pour l'élaboration ou la mise en œuvre de plan de maintenance au profit des Communes et Régions.

La connaissance des logiciels de gestion des Communes et Régions par les Receveurs municipaux et Comptable constitue un atout très favorable.

Le consultant devra être familiarisé avec le contexte des communes et collectivités territoriales en Mauritanie et maîtriser le français et l'arabe.

VI- DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à deux (2) mois hors délais d'approbation.

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission, hors délais d'approbation de l'administration, est estimée à 60 jours de travail ; soit un temps d'effort d'environ de 2 hommes/mois.

La mission sera réalisée à Nouakchott et au niveau des sept (7) communes (Nema, Adel-Bagrou, Bassiknou, Aioun, Kiffa, Rosso et Sélibabi) en deux interventions à raison de 30 jours par exercice (2026 et 2027) .

Le consultant devra démarrer la mission au plus tard une semaine à compter de la notification du contrat.

VII- DOCUMENTS A FOURNIR AU CONSULTANT

La mission sera réalisée sous le pilotage de la CCP avec l'appui de la DGDDL et la DGTCP.

La CCP remettra dans ce cadre au consultant tous les documents disponibles et lui facilitera la réalisation de sa mission.